



Expulsion locataire concours force publique

Par **chrisnice**, le **13/03/2012** à **12:19**

Bonjour,

J'ai reçu un commandement de quitter les lieux suite à une expulsion prononcée par le tribunal pour impayés de loyers

D'après mes infos à l'issue d'un délai de 2 mois l'huissier va venir pour m'expulser mais paraît-il que j'ai le droit de refuser de partir

L'huissier doit alors informer le préfet de ce refus et lui demander le concours de la force publique qui est accordée ou non.

Ma question est : lors de la 1ère tentative l'huissier peut-il déjà venir avec un commissaire pour m'expulser et donc avoir le concours de la force publique ou bien doit-il venir seul pour tenter de m'expulser et ensuite venir avec la police avec une autorisation

D'avance merci à tous pour votre aide

Par **Christophe MORHAN**, le **13/03/2012** à **23:43**

Il viendra seul et régularisera un PV de tentative si vous êtes toujours dans les lieux puis saisine du préfet pour avoir le concours de la force publique.